



**POUR UNE AUGMENTATION DES FINANCEMENTS  
PUBLICS DES ONG FRANÇAISES**

## **Coordination SUD - Solidarité Urgence Développement - est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale.**

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble près de 170 ONG, adhérents directs ou au travers de ses six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives). Elles mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées, ainsi que des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD assure quatre missions : la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde ; la défense et la promotion des ONG ; la veille et l'analyse du secteur de la solidarité internationale et enfin l'appui et le renforcement des ONG françaises.

**Coordination :** Jean-Luc Galbrun (Coordination SUD) – galbrun@coordinationsud.org

### **Liste des ONG contributrices :**

Action contre la Faim, Agronomes et vétérinaires sans frontières, la Chaîne de l'Espoir, Comité français pour la solidarité internationale, Gret, Médecins du Monde, SOS Villages d'Enfants.

### **Liste des commissions contributrices :**

Aide publique au développement et financement du développement, Financement et renforcement institutionnel et organisationnel, Humanitaire.

Crédits photos : © DCC/Rija Solo, © Coordination SUD

## Avant-propos

---

Depuis sa création, Coordination SUD promeut la valeur ajoutée des ONG<sup>1</sup> françaises de solidarité internationale. Le professionnalisme et l'efficacité de leur action, en particulier dans l'appui aux populations les plus vulnérables, doivent en effet sans cesse être rappelés. Coordination SUD s'est donc mobilisée pour défendre leur place dans la solidarité internationale et la part qu'elles mobilisent dans les financements publics français, comme cela a été le cas, par exemple, lors des campagnes présidentielles de 2012 et de 2017 ou lors de la publication annuelle du *document d'analyse du Projet de loi de finances*.

Ce document issu du travail collaboratif et transversal de plusieurs commissions de Coordination SUD, plaide pour un relèvement de la part d'aide au développement transitant par les ONG pour remettre la France dans la moyenne des pays de l'OCDE, notamment des pays d'un niveau économique comparable. Pour cela, Coordination SUD a défini une trajectoire financière d'ici 2022 sur l'objectif de quinze milliards d'APD globale affiché par le gouvernement. Cette trajectoire promeut tout particulièrement les dispositifs d'appui aux initiatives des ONG. Des dispositifs permettant aux ONG de développer leur liberté d'action et d'innovation et de nourrir leurs capacités à être une force de proposition dynamique, pouvant aider et éclairer les pouvoirs publics sur les réalités du terrain et les besoins effectifs des populations en lien avec leurs partenaires locaux. L'ensemble des demandes de Coordination SUD sont présentées en fin de document.

## Introduction

---

Dans la version 2016 du présent document, Coordination SUD insistait sur la faiblesse de la reconnaissance du travail des ONG et des moyens financiers qui leur sont alloués par les pouvoirs publics français. En 2017, le *Document d'orientation politique* du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a répondu à cette première préoccupation. Celui-ci reconnaît pleinement – dans les formes du moins – l'expertise des organisations de la société civile dans leurs différentes composantes, en matière de développement et de solidarité internationale et l'importance de leur rôle. Il insiste sur la nécessité de soutenir financièrement les initiatives et le renforcement des organisations de la société civile. Toutefois, le soutien financier de l'État demeure très faible.

---

1. Le présent document emploie le terme ONG dans la définition donnée par le rapport de l'OCDE dont la plupart des chiffres sont issus : OCDE, 2018, *Aide aux organisations de la société civile, statistiques basées sur la notification des membres du CAD au système de notification des pays créanciers (SNPC) 2015-2016*. Cette définition est la suivante : « Une organisation non gouvernementale (ONG) est une entité à but non lucratif dans laquelle les gens s'organisent au niveau local, national ou international afin de poursuivre des objectifs et des idéaux communs, sans participation ou représentation significative du gouvernement. Les ONG incluent des fondations, des sociétés coopératives, des syndicats et des entités ad hoc établies afin de collecter des fonds pour un but spécifique, ainsi que des plateformes et réseaux d'ONG ».

## Un financement public encore insuffisant malgré un dynamisme évident

---

Si l'on se reporte à la dernière étude de Coordination SUD sur les financements des associations de solidarité internationale<sup>2</sup>, la part de l'argent public français (national et territorial) dans les ressources cumulées des 133 organisations du panel étudié, n'était que d'environ 12 % en 2016. La croissance des financements publics français, réelle depuis plusieurs années, évolue toutefois à un rythme bien plus faible que l'accroissement des autres sources de financements, qu'elles soient européennes, internationales, ou d'origine privée. La France figure toujours parmi les derniers élèves des pays de l'OCDE s'agissant de la part de son aide publique transitant par les ONG. Une particularité hexagonale très surprenante.

Cet état de fait dénote avec le dynamisme réel des associations de solidarité internationale et la confiance que leur accordent les citoyen·ne·s français. Secteur en croissance et attractif, il prouve depuis des années sa forte capacité d'évolution. Entre 2012 et 2016, le poids économique des ONG enregistre une croissance de plus de 38 %, passant à un total cumulé de plus de 1,7 milliard d'euros de chiffre d'affaire. En 2016, ce montant représentait pratiquement 20 % de l'APD française<sup>3</sup>.

Coordination SUD reste convaincue que l'appui aux associations de solidarité internationale est un investissement dans une solidarité française démultipliée. C'est également le gage d'une coopération de proximité, agile, innovante, explorant des terrains plus éloignés des coopérations institutionnelles, permettant d'agir vite et au plus près des gens. C'est un investissement dans les initiatives solidaires portées par les citoyen·ne·s français, mobilisant des expertises couvrant tous les secteurs et reconnues par les bailleurs internationaux.

Aussi, à l'heure où le gouvernement engage une réflexion sur le renforcement de la dimension partenariale de sa politique de développement, à l'heure où il est à la recherche des clés du consensus national sur ce sujet, nous sommes convaincus que cela ne pourra se faire sans une mobilisation forte de la société elle-même et de ses milliers d'associations nationales et locales qui fédèrent et agissent tous les jours pour cela. Et ne nous leurrions pas, cette mobilisation nécessite des forces et des moyens.

Aujourd'hui, un euro public français en subvention permet d'en lever cinq autres d'une autre origine. La générosité du public suit, la mobilisation de la philanthropie privée ne se dément pas. De plus, nos capacités à mobiliser efficacement encore des bailleurs européens et internationaux sont réelles. Ne manque donc plus que la volonté de la France de sortir enfin de cette exception et de faire de son appui à sa société civile un atout pour elle-même et pour le déploiement de sa solidarité au-delà de ses frontières.

Philippe Jahshan  
Président de Coordination SUD

---

2. Coordination SUD, 2017, *étude Argent et associations de solidarité internationale 2012-2016*.

3. *Op.cit.*

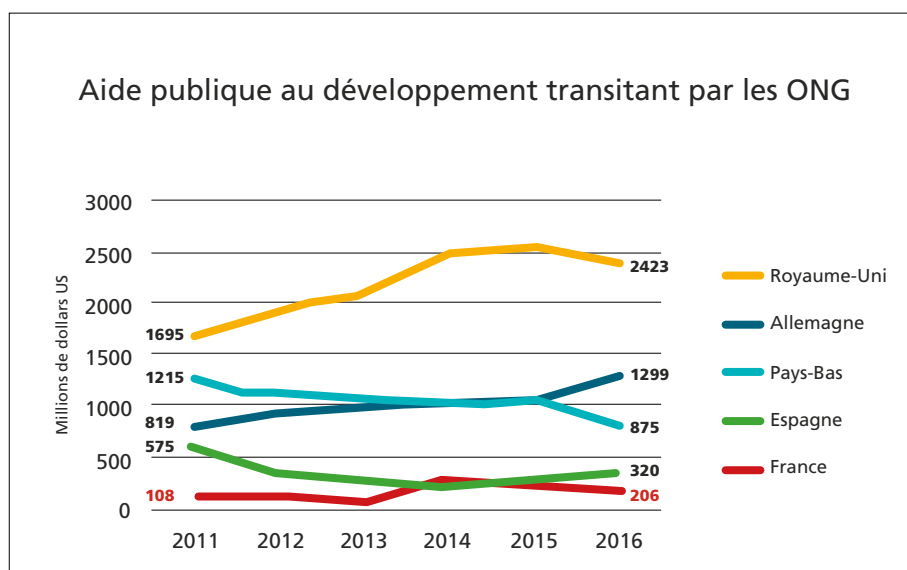
# 1

## DÉFENDRE L'EFFICIENCE ET L'EFFICACITÉ DES ONG FRANÇAISES

La crise économique de ces dernières années en Europe laissait craindre une baisse généralisée de l'aide publique au développement (APD) et notamment des financements publics alloués aux ONG. Or, force est de constater que le montant global de l'APD au niveau mondial a régulièrement augmenté pour atteindre en 2017 le niveau de 146,6 milliards d'euros<sup>4</sup>.

De même, les moyens octroyés aux ONG dans de nombreux pays restent stables et bien supérieurs à ceux observés en France. Face aux besoins mondiaux accrus et compte tenu des récents engagements internationaux pris par l'État français (objectifs de développement durable, Accords de Paris sur le climat, Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement et atteinte de 0,55 % du PIB en APD en 2022), on peut légitimement se poser la question de la cohérence des choix politiques des gouvernements français successifs. Ceux-ci aboutissent paradoxalement à une APD française basse et à un soutien extrêmement faible aux ONG.

« Les moyens octroyés aux ONG dans de nombreux pays restent stables et bien supérieurs à ceux observés en France. »



Source : OCDE, 2018, *Aide aux organisations de la société civile*

4. Chiffres OCDE, 9 avril 2018 (APD nette).

Dans ce contexte difficile, les ONG françaises ont malgré tout démontré leur efficacité et leur efficience. Elles ont également démontré leur capacité à se développer et à se professionnaliser davantage pour s'adapter à un environnement international de plus en plus complexe et compétitif et avoir ainsi une chance de « survivre ». Ceci pour poursuivre leur action au service des personnes vulnérables et des personnes exclues. Les ONG françaises souffrent cependant d'un manque de prévisibilité et d'une insuffisance structurelle des moyens qui leur sont accessibles, en particulier de la part des pouvoirs publics français, que ce soit en valeur absolue ou en termes de taux de cofinancement.

## 2

### POURQUOI L'ÉTAT A TOUT INTÉRÊT À MIEUX FINANCER LES ONG

L'intérêt et la nécessité de faire transiter une partie significative de l'aide extérieure par les ONG ont été soulignés par les analyses d'institutions nationales et internationales telles que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), l'Agence française de développement (AFD), le Parlement français<sup>5</sup>, l'OCDE, les États membres de l'Union européenne, le Parlement européen, la Cour des comptes européenne, etc<sup>6</sup>. Par ailleurs, 67 % de l'opinion publique y est favorable<sup>7</sup>.

#### Une reconnaissance des pouvoirs publics à traduire en moyens

Dans son document d'orientation politique, le MEAE :

- reconnaît les compétences et les expertises spécifiques de la société civile ;
- salue le fort potentiel des organisations de la société civile en matière de mobilisation citoyenne et politique ;
- reconnaît l'action décisive de ces mêmes organisations là où les États ne sont pas en capacité d'intervenir.

Coordination SUD apprécie cette reconnaissance mais elle doit être accompagnée de moyens conséquents.

5. Bérengère Poletti, Rodrigue Kokouendo, Assemblée nationale - commission des Affaires étrangères, 2018, *Rapport d'information déposé par la commission des Affaires étrangères en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 24 octobre 2017 sur l'aide publique au développement*, Paris, Assemblée nationale, 132 p.

6. Cf. par exemple (non-exhaustif) :

MEAE, 2017, *Document d'orientation politique relatif au partenariat entre le MAE et la société civile* ;

AFD, *L'AFD et les organisations de la société civile : cadre d'intervention transversal 2013-2016* ;

*Loi d'orientation et de programmation à la politique de développement et de solidarité internationale 2014*, section 3.2 « Interactions avec les acteurs non-étatiques » ;

OCDE, 2011, *How DAC members work with civil society organisations*, « *Why DAC members work with CSOs* », p.14 ;

European Court of Auditors, 2009, *The Commission's Management of Non-State Actors' Involvement in EC Development Cooperation* ;

Commission européenne, 2006, *Le Consensus européen pour le Développement*, section 4.3. « *La participation de la société civile* ».

7. *Ibid.* Sondage AFD/IPPOS, 18 novembre 2013, *Les Français et l'aide au développement*.

## **Les ONG sont, en effet, des organisations reconnues pour :**

### **Agir là où les autres acteurs ne vont pas**

Particulièrement souples et agiles, les ONG disposent d'une capacité reconnue d'intervention rapide, tout en prenant en considération les spécificités du contexte et les besoins réels des populations. Fortes de leur indépendance d'action et de leur droit d'initiative, elles sont aussi présentes sur le long terme dans des zones difficiles, oubliées ou marginalisées, auprès de populations très souvent en situation de grande vulnérabilité.

Les ONG françaises sont présentes sur tous les continents, dans 150 pays, notamment dans des pays en crise où la coopération bilatérale ne peut être présente (Corée du Nord, Syrie, Somalie, etc.), ou ne peut agir seule (Nord-Mali, Afghanistan, etc.). Elles acceptent de prendre des risques au bénéfice des populations concernées.

### **Obtenir des impacts réels auprès des populations**

Parce que très proches, avec leurs partenaires, des communautés ou groupes sociaux en situation d'exclusion, les ONG françaises ont démontré de nombreuses fois leur capacité à créer ou renforcer des services efficaces et pérennes pour répondre à des besoins dont certains sont vitaux, notamment en situation de crise (alimentation, santé, accès à l'eau, etc.). Les impacts de leurs actions auprès de ces populations sont largement démontrés, dans le renforcement de systèmes économiques inclusifs et durables dans les domaines de la santé (mutuelles), de l'agriculture et de l'artisanat (coopératives, groupements d'intérêt économique), de l'éducation, etc. Ces impacts sont notamment permis grâce au respect de leur droit d'initiative, tenant compte des besoins exprimés par la société civile locale, répondant aux principes d'Istanbul dont l'amplification a été préconisée à nouveau en 2014 par plusieurs universitaires<sup>8</sup>.

### **Faire entendre la voix des populations les plus vulnérables**

Les ONG relaient la voix, les demandes et les revendications de toutes les populations en situation de vulnérabilité : minorités opprimées, victimes de conflits, réfugié-e-s. Par leurs campagnes et leurs actions de plaidoyer, elles apportent une contribution précieuse à l'élaboration de politiques et de lois, veillent à leur application effective ainsi qu'à la concrétisation des engagements pris par les États, les institutions internationales et le secteur privé. Elles sont parfois les derniers garants des droits humains et de la préservation de l'environnement en assumant bien souvent un rôle indispensable de lanceurs d'alerte.

### **Utiliser efficacement leurs moyens financiers**

Les ONG s'engagent sur l'atteinte de résultats précis, avec de faibles coûts d'intervention, bénéficiant d'un avantage comparatif certain en termes de coûts administratifs et structurels. Les frais de fonctionnement des ONG représentent en moyenne 7 % de leurs dépenses<sup>9</sup>. Si on y ajoute la recherche de fonds, ces frais n'atteignent pas 15 % de leurs dépenses<sup>10</sup>. Ces frais de structure, de même que les coûts de leurs ressources humaines, restent bien inférieurs à ceux des coopérations bilatérales, des agences multilatérales et des bureaux d'étude. Par ailleurs, le statut désintéressé et bénévole de leurs instances de gouvernance, sans oublier les nombreux contrôles, internes et externes<sup>11</sup>, sont garants de leur bonne gouvernance et leur gestion rigoureuse. Contrairement à certaines idées reçues, les ONG sont sans nul doute aujourd'hui plus contrôlées en France que ne le sont par exemple les entreprises ou les agences des Nations unies.

---

8. Cf. 2014, manifeste *Doing Development differently*.

9. Coopération SUD, 2018, *étude Argent et associations de solidarité internationale 2012-2016*.

10. *Ibid.*

11. Commissaires aux comptes, audits externes, évaluations, Comité de la charte, Cour des comptes, etc.





### **Appuyer une société civile forte pour promouvoir la paix et la démocratie**

Les ONG témoignent du dynamisme et de la solidarité de la société française dans toute sa diversité culturelle et intellectuelle. Elles promeuvent en France et à l'international des valeurs de paix et de respect de l'autre, pouvant prévenir des conflits et des dérives extrémistes. Elles tissent des liens sur le long terme avec leurs homologues à l'international ; grâce à leur approche d'égal à égal, elles favorisent l'émergence et le renforcement durable des sociétés civiles des pays où elles interviennent. Elles constituent ainsi un des principaux vecteurs de transformation sociale, de démocratisation, de paix et de lutte contre les inégalités.

### **Mettre en œuvre une expertise technique diversifiée**

Fort de la diversité du secteur, le champ d'expertise professionnelle des ONG françaises est très large : de l'urgence au développement, de la défense des droits humains à la structuration du milieu associatif, du plaidoyer à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, de la fourniture de services de base au volontariat, etc. À cela s'ajoute une large gamme de domaines techniques couverts (santé, eau et assainissement, agriculture, sécurité alimentaire, microfinance, environnement, lutte contre les changements climatiques, éducation et formation, protection de l'enfance, emploi, développement local, aménagement urbain, etc.) et une diversité de modèles ou de tailles qui permettent d'apporter une réponse appropriée à une grande variété de situations.

### **Analyser et s'améliorer**

S'appuyant sur leurs partenaires locaux, les ONG font preuve d'une capacité d'analyse qui leur permet d'intervenir de façon adaptée en fonction des besoins et des contextes socioculturels. Ce souci de l'analyse se retrouve également dans des réflexions collectives menant à la production de bonnes pratiques et d'outils partagés entre ONG (chartes éthiques, approche « Ne pas nuire », démarche d'amélioration continue Madac, critères d'exigence du commerce équitable, performance sociale de la microfinance, etc.).

### **Innovover**

En termes d'innovations, les ONG initient et expérimentent de nouvelles actions pour mieux répondre aux besoins et enjeux en constante évolution. Ces actions innovantes ont inspiré des programmes publics ou privés plus ambitieux : production alimentaire locale contre la malnutrition, construction en matériaux respectueux de l'environnement, systèmes de microfinance, mutuelles de santé ou de groupements économiques et appui aux petites et moyennes entreprises, systèmes d'adduction d'eau communautaires, recyclage de déchets en milieu urbain, etc.

### **Promouvoir une approche française et européenne de la solidarité internationale**

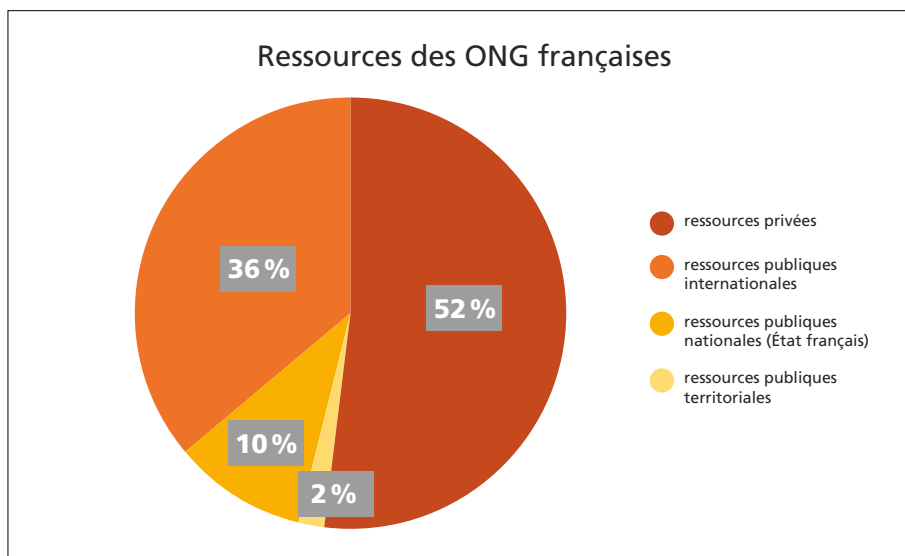
Le savoir-faire des ONG françaises a été reconnu internationalement, comme en témoignent les deux Prix Nobel de la Paix décernés à Médecins sans Frontières et à la campagne internationale d'interdiction des mines antipersonnel portée par Handicap International. Malgré une influence en perte de vitesse, l'approche française (et européenne) existe encore et se manifeste dans la conception d'une aide qui ne se limite pas à la prestation de services, mais promeut le droit d'initiative et le renforcement des organisations de la société civile. Les ONG françaises mettent en pratique dans leurs projets de terrain, une approche par les droits et une approche participative qui vise au renforcement de la société civile. Elles s'attachent également à les promouvoir dans leur dialogue avec les pouvoirs publics et lors de leurs interventions dans les fora internationaux.

### **Informers les citoyen-ne-s français, susciter et permettre leur engagement solidaire**

En avril 2018, 70 % des Français-e-s estiment que ce qui adviendra dans les pays en développement dans les prochaines années peut avoir un impact sur leur vie en France<sup>12</sup>. Ils-elles cherchent à mieux s’informer sur les questions liées aux enjeux de solidarité internationale. Plusieurs ONG mènent des actions de sensibilisation et d’éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale qui répondent à ce besoin. Ces actions, qui concernent des publics adultes mais aussi des jeunes, sont menées en partenariat avec l’Éducation nationale et des collectivités locales. Les ONG françaises permettent également aux Français-e-s de s’engager concrètement à travers le volontariat, le bénévolat, le mécénat de compétences ou simplement *via* un don ou une adhésion. Ces différentes actions et formes d’engagement contribuent à une vision plus tolérante des citoyen-ne-s et un regard plus éclairé de leur part sur la situation internationale.

## **3**

### **LES ONG AIMÉES DES FRANÇAIS-E-S MAIS SOUS-FINANÇÉES PAR LES POUVOIRS PUBLICS**



Source : étude *Argent et associations de solidarité internationale 2012-2016*

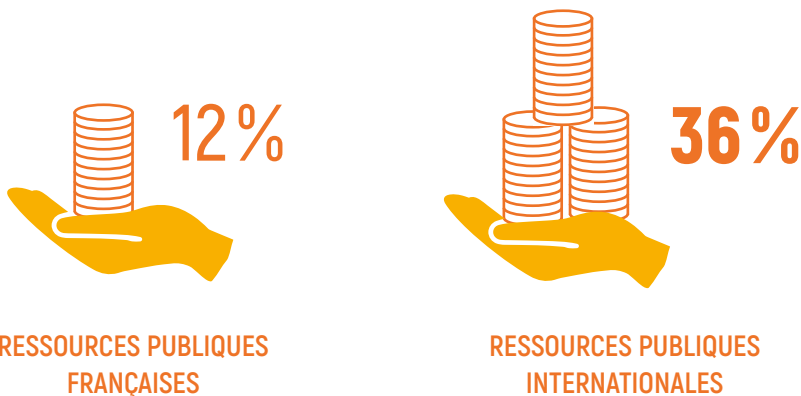
Majoritairement financées par des ressources privées, les ONG françaises bénéficient de la confiance de plus de trois millions de donateurs-rices<sup>13</sup> individuels qui partagent aussi leurs combats. Les ONG emploient en outre plus de 36 000 salarié-e-s<sup>14</sup> en France et à l’étranger et mobilisent près de 14 000 bénévoles<sup>15</sup>.

12. Baromètre AFD/IPSONS sur l’aide au développement de la France, avril 2018.

13. Coordination SUD, Ritimo, 2015, *étude Argent et associations de solidarité internationale 2006-2011*.

14. Coordination SUD, 2018, *étude Argent et associations de solidarité internationale 2012-2016*.

15. *Ibid.*



Contrairement aux idées reçues, la part des fonds publics français dans les ressources des ONG, bien qu'en progression, reste minime : 12 %<sup>16</sup>. Malgré cela, grâce au soutien des donateurs-rices, le secteur des ONG représente plus de 1,7 milliard d'euros de budget annuel. Ce montant reste toutefois à comparer aux quatre milliards d'euros que pèsent les ONG du Royaume-Uni, notamment grâce au soutien adéquat de leur gouvernement (2,2 milliards d'euros).

## 4

### UNE LONGUE LISTE D'ENGAGEMENTS PRÉSIDENTIELS

#### 2004-2016 : des engagements français insuffisamment tenus

Depuis 2004, les présidents et gouvernements successifs se sont engagés à doubler l'APD à destination des ONG. Pourtant, la réalité est très loin des engagements pris :

- en 2004, Jacques Chirac s'était engagé à porter l'APD transitant par les ONG à 200 millions d'euros en 2009. Ce soutien aux ONG n'a finalement atteint que 80 millions d'euros ;
- en 2009, Nicolas Sarkozy a pris de nouveau l'engagement d'augmenter ce montant à 150 millions d'euros d'ici 2012. Cet engagement n'a pas non plus été tenu, puisque le niveau de l'APD transitant par les ONG atteignait 110 millions d'euros à la fin de son mandat ;
- en 2012, François Hollande s'est engagé à « *ce que la part de l'aide bilatérale transitant par les ONG soit doublée en cinq ans.* »<sup>17</sup>. Son montant a en effet augmenté sensiblement en passant de 125 à 206 millions de dollars de 2012 à 2016, tout en restant en deçà de l'objectif fixé.

16. *Ibid.*

17. Lire la réponse du candidat Hollande au questionnaire de Coordination SUD à l'occasion de l'élection présidentielle de 2012.

### 2017 : une tendance encourageante

En 2017, alors que l'APD diminue au niveau mondial, la France enregistre la plus forte hausse (14,9 %) des pays du comité d'aide au développement de l'OCDE. Malgré ce signe encourageant, l'APD française ne représente que 0,43 % du revenu national brut, soit moins que la moyenne des États membres de l'Union européenne et de l'OCDE (0,49 %<sup>18</sup>). Toujours bien loin du standard international des 0,7 % que la France s'est engagée à respecter à de nombreuses reprises.

### 2018 : des promesses à concrétiser

Le président Emmanuel Macron a réaffirmé plusieurs fois son engagement à porter l'APD à 0,55 % du PIB d'ici la fin du quinquennat. « *C'est un engagement ferme, il est exigeant. Il supposera des efforts, nous les ferons* », a-t-il promis.<sup>19</sup> « *La France doit augmenter sa contribution budgétaire dès 2019* » et « *la totalité de la taxe sur les transactions financières doit être affectée à la solidarité internationale et aux changements climatiques* »<sup>20</sup>.

Coordination SUD se félicite de l'annonce d'une trajectoire d'augmentation de l'aide au Comité interministériel pour la coopération et le développement international (Cicid) du 8 février 2018. Cependant, celle-ci se contente d'un objectif à 0,55 % pour 2022 et ne prévoit une hausse qu'en fin de mandat à partir de 2020, alors qu'une augmentation graduelle dès 2019 serait nécessaire pour que cette trajectoire puisse être crédible. Par ailleurs, le doublement annoncé à cette même occasion des fonds transitant par les organisations de la société civile entre 2017 et 2022, n'a pas fait l'objet d'éléments budgétaires plus précis permettant de s'assurer des modalités d'atteinte de cet objectif.

## 5

### APD TRANSITANT PAR LES ONG : LA FRANCE PARMIS LES DERNIERS DES PAYS INDUSTRIALISÉS !

En matière d'APD transitant par les ONG de solidarité internationale, la France fait pâle figure au regard des autres pays donateurs. Elle reste, en pourcentage, dans les derniers pays de l'OCDE : à la 25<sup>e</sup> position, juste devant la Corée du Sud, le Japon, la Hongrie et la Grèce, et bien loin de la moyenne : 14,9 %<sup>21</sup>.



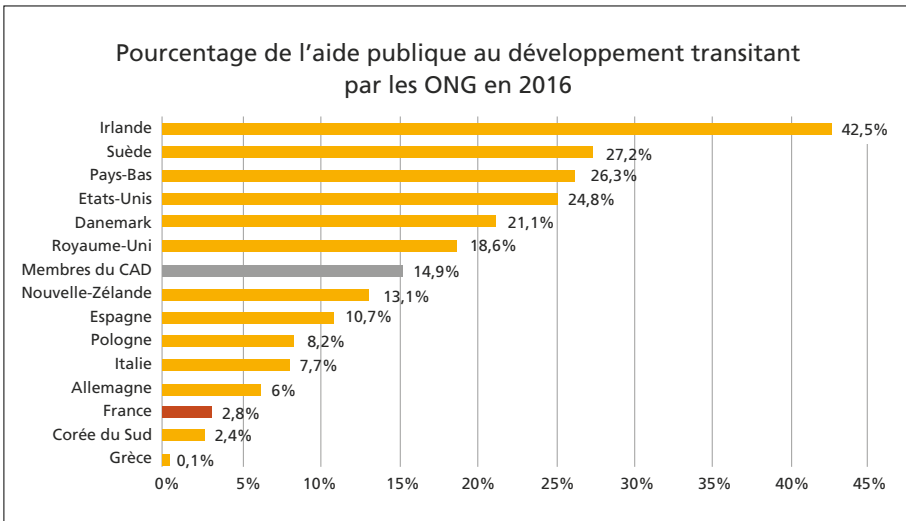
18. OCDE, avril 2018, chiffres préliminaires de l'APD.

19. *Le Monde*, « L'éducation en Afrique, priorité affichée d'Emmanuel Macron », article du 5 décembre 2017

20. Coordination SUD, avril 2018, communiqué de presse, « Hausse de l'aide française au développement : Emmanuel Macron doit transformer l'essai ».

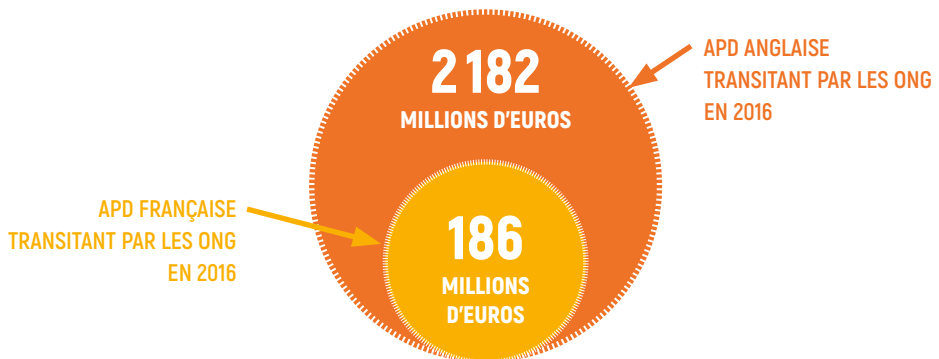
21. OCDE, 2018, *Aide aux organisations de la société civile*.

## « La France reste en pourcentage dans les derniers pays de l'OCDE. »»

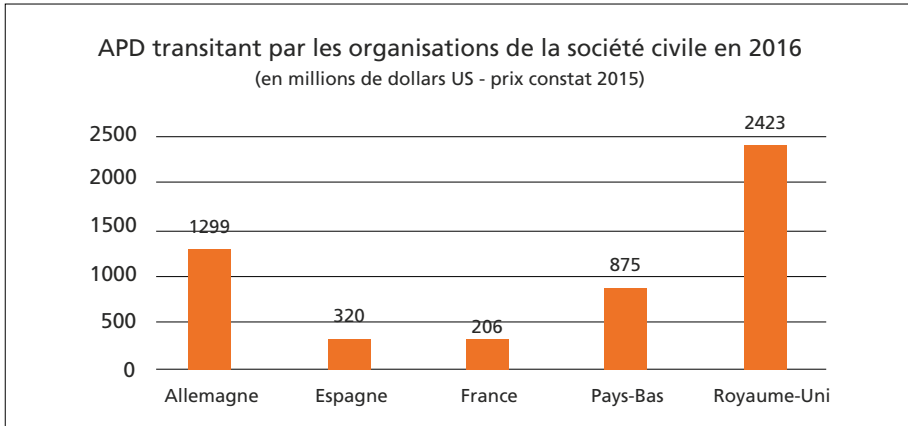


Source : OCDE, 2018, *Aide aux organisations de la société civile*

En valeur également, le montant annuel d'APD française transitant par les ONG en 2016 (206 millions de dollars<sup>22</sup> soit environ 186 millions d'euros) est également très loin des montants octroyés par d'autres pays donateurs de niveau économique comparable voire moins important.



22. *Ibid*



Source : OCDE, 2018, *Aide aux organisations de la société civile*

En outre au sein de cette APD, force est de constater que l'État français soutient les ONG de façon marginale pour leur action humanitaire : le Centre de crise et de soutien ne leur octroyait que 14,4 millions d'euros (9 %) en 2016, sur une contribution de la France à l'aide humanitaire globale de 152,4 millions d'euros cette même année<sup>23</sup>.

Malgré quelques efforts et malgré les annonces, les budgets alloués aux différents dispositifs restent beaucoup trop faibles aux regards des ambitions et des besoins. De plus, les menaces de réduction sont constantes, comme par exemple la coupe de quinze millions d'euros fin 2017 de l'enveloppe du dispositif « Initiative-ONG » de l'AFD, rétablie suite à une forte mobilisation des ONG.



**Contribution française à l'action humanitaire des ONG**  
**Soit 9 % du volume de l'aide humanitaire seulement**



© Coordination SUD / Manifestation de Coordination SUD et ses membres devant l'AFD le 26 octobre 2017.

23. Cf. MEAE, Centre de crise et de soutien, 2016, *Rapport d'activité sur l'action humanitaire d'urgence 2016*, 24 p.

### **Cette insuffisance persistante de soutien aux ONG françaises entraîne de graves conséquences :**

- les ONG françaises sont souvent contraintes de se tourner vers d'autres bailleurs étrangers et de s'adapter à leurs priorités, à leurs méthodes. À se désengager toujours plus du financement des ONG de solidarité internationale, l'État français risque fort de voir l'influence de l'expertise et des approches spécifiques françaises (Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, approche humanitaire, soutien à l'agriculture familiale, etc.) faiblir face aux très fortes coopérations bilatérales ou institutions multilatérales, comme la Banque mondiale par exemple ;
- de nombreuses ONG internationales, anglo-saxonnes et du Nord de l'Europe notamment, largement financées par leurs pouvoirs publics — y compris pour développer leurs capacités de plaidoyer — sont naturellement plus présentes et influentes dans les fora internationaux. Cela au détriment des ONG françaises, de leur notoriété, leurs réflexions et leurs valeurs. Au lieu de capitaliser sur leur rôle historique dans la solidarité internationale et de s'exporter, les ONG françaises perdent du terrain ;
- les ONG françaises, conscientes des défis qui les attendent pour s'adapter à l'environnement de l'aide internationale de demain, ne pourront consentir les efforts nécessaires sans l'engagement et un appui financier accru de l'État. Leur crédibilité et leur reconnaissance sur la scène internationale, de même que leur capacité de réflexion et de réponse aux besoins en dépendent. Pour certaines, pourtant reconnues et appréciées par les pouvoirs publics et les partenaires internationaux, c'est aussi leur survie qui est en jeu<sup>24</sup>;
- l'État devra également accepter de porter demain la responsabilité de ne pas suffisamment agir aujourd'hui pour prévenir des crises latentes qui semblent lointaines et dont les ramifications sont planétaires telles que les conséquences du réchauffement climatique.

#### **Les ONG, incapables de gérer la croissance ?**

Une des objections soulevées par les pouvoirs publics est parfois la difficulté qu'auraient les ONG à gérer une augmentation de leurs subventions publiques, etc. C'est oublier que ce secteur, pour répondre aux besoins, a connu une croissance de son volume d'activité de +38 % entre 2012 et 2016<sup>25</sup>, tout en améliorant la qualité de son action.

---

24. Coordination SUD, 2013, étude sur *Les pratiques des ONG dans un contexte financier difficile* ; et Coordination SUD, 2018, étude *Argent et associations de solidarité internationale 2012-2016*.

25. *Ibid.*

# 6

## UNE TRAJECTOIRE D'AUGMENTATION POUR UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT AMBITIEUSE

Alors que la communauté internationale s'engage sur des objectifs de développement ambitieux, il convient de rappeler que leur atteinte ne se fera pas sans une mobilisation adéquate de moyens publics. Si la France n'a pas rempli ses engagements depuis 1970, elle se doit aujourd'hui de les tenir enfin, d'ici 2022 au plus tard. Elle montrerait alors, au-delà des effets d'annonce, sa contribution significative à un monde meilleur et que l'État français, à l'image de ses citoyen-ne-s, est véritablement solidaire. À cet égard, les engagements français récents d'une augmentation de près de 400 millions d'euros des dons d'ici 2020<sup>26</sup> vont, certes, dans le bon sens, mais restent largement insuffisants pour répondre aux enjeux de développement.

### Les caisses de l'État sont-elles vides pour la solidarité internationale ?

Malgré la crise, l'État français a les moyens d'être solidaire. Il s'agit aujourd'hui pour nos élu-e-s de prendre la décision de l'être. La demande des ONG françaises est en effet marginale au regard :

- des 110 milliards d'euros annuels d'aides et subventions dont bénéficie le secteur économique français dans son ensemble<sup>27</sup> ;
- des 9,6 à 24,4 milliards d'euros annuels que pourrait rapporter à la France la mise en place de la taxe sur les transactions financières européenne<sup>28</sup> ;
- des 2,5 milliards de dollars dépensés par la France en subventions pour soutenir l'industrie du charbon entre 2007 et 2015<sup>29</sup> ;
- des 60 à 80 milliards d'euros de pertes causées par l'évasion fiscale en France<sup>30</sup> ;
- des 32,4 milliards d'euros du budget français 2018 de la Défense<sup>31</sup>.

Les ONG se doivent de contribuer significativement à l'atteinte des objectifs de développement durable. Elles sont aussi capables de mobiliser leurs partenaires internationaux pour secourir et aider les populations en situation d'urgence. Elles rapprochent les peuples et sont facteurs de paix. Il est dans l'intérêt de l'État français de les soutenir et de leur donner enfin des moyens dignes de son rang international et de l'attachement des Français-e-s à ces associations. Si la France, pays des droits humains, veut rester crédible et influente, elle ne peut continuer à négliger la contribution des ONG, de leurs positionnements, expertises et savoir-faire, à son action internationale.

26. Rapport du préfigurateur Rémy Rioux, 2016, *Rapprocher l'Agence française de développement et la Caisse des dépôts et consignations au service du développement et de la solidarité internationale*.

27. *Le Monde*, « L'impossible simplification des aides aux entreprises », article du 17 juillet 2013 ; OFCE, 2014, « Le contrôle européen des aides publiques : bon ou mauvais pour l'industrie ? ».

28. *Euractiv*, « La France propose des pistes pour débloquer la TTF européenne », article du 4 novembre 2014.

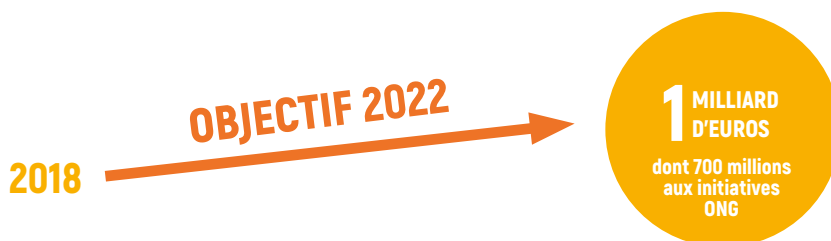
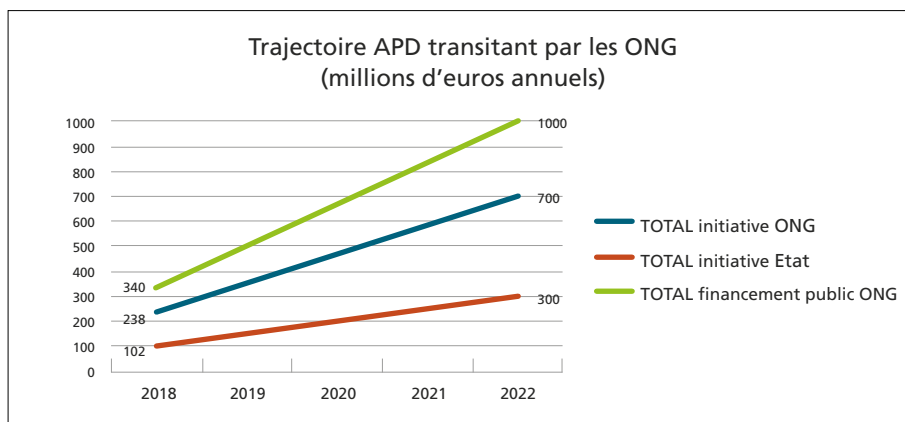
29. WWF, 2016, communiqué de presse « Les pays du G7 ont dépensé 42 milliards de dollars d'argent public pour financer l'industrie du charbon ».

30. Oxfam, 2018, « Contre l'évasion fiscale, le gouvernement joue les petits bras ».

31. Coordination SUD, 2017, *Revue alternative 2013-2017 de la politique française de développement et de solidarité internationale*.



C'est pourquoi Coordination SUD a défini une trajectoire des financements publics transitant par les ONG. Cet objectif se décline de la façon suivante :



Coordination SUD a dressé la déclinaison de cette trajectoire par dispositif de financement comme suit (en millions d'euros par an).

Bailleurs	Programme	2018	2019	2020	2021	2022
MEAE	Aide alimentaire programmée (AAP)	13	20	27	33	40
	Fonds d'urgence humanitaire (FUH)	58	86	114	142	170
	Fonds de stabilisation (part à l'initiative des ONG)	17	25	33	42	50
	Volontariat	14	20	27	33	40
AFD	Dispositif « initiative-ONG » (I-ONG)	136	202	267	334	400
	<b>Total initiative ONG a minima</b>	<b>238</b>	<b>353</b>	<b>468</b>	<b>584</b>	<b>700</b>
	<i>Total initiative État a minima</i>	<i>102</i>	<i>151</i>	<i>201</i>	<i>250</i>	<i>300</i>
	<b>Total financement ONG minimum</b>	<b>340</b>	<b>504</b>	<b>669</b>	<b>834</b>	<b>1000</b>

Cette trajectoire a été reprise en grande partie dans les propositions du rapport du député Hervé Berville sur la modernisation de la politique partenariale de développement et de solidarité internationale<sup>32</sup>.

32. Hervé Berville, Présidence de la République, Premier ministre, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ministère de l'Économie et des Finances, 2018, *Un monde commun, un avenir pour chacun - Rapport sur la modernisation de la politique partenariale de développement et de solidarité internationale*, Paris, Premier ministre, 126 p.

## LES DEMANDES DE COORDINATION SUD À L'ÉTAT FRANÇAIS :

- 1. Consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'APD et atteindre l'objectif de 0,55 % en 2022.** À cette fin, les crédits budgétaires d'APD votés en loi de finances doivent augmenter impérativement d'un milliard par an ;
- 2. Porter, d'ici 2022, le montant annuel des financements publics transitant par les ONG françaises à au moins 1 milliard d'euros** selon la trajectoire définie par Coordination SUD (700 millions dédiés à l'initiative des ONG) et poursuivre son soutien aux ONG françaises pour atteindre 1,5 milliard d'euros d'ici 2027 ;
- 3. Inscrire cette trajectoire dans la nouvelle loi d'orientation et de programmation** relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI) prévue en 2019 ;
- 4. Indiquer, chaque année, dans les annexes budgétaires de la loi de finances, le montant de l'APD globale qui a été allouée aux ONG et le détail de ce calcul<sup>33</sup>,** afin de permettre le suivi des engagements, comme le recommande une évaluation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères<sup>34</sup>.

Ces demandes sont appuyées par la recommandation de l'OCDE<sup>35</sup> à l'État français d'augmenter la part de son aide bilatérale consacrée aux ONG internationales et locales ou acheminée par le biais de ces ONG : « *[la France] pourrait apporter un soutien plus important aux organisations non gouvernementales (ONG) pour qu'elles bénéficient davantage aux populations vulnérables, souvent situées dans des localités reculées et difficiles d'accès* ».

33. Ces annexes doivent notamment préciser le montant dédié à la ligne de soutien aux initiatives aux ONG gérée par l'AFD, mais également ceux dédiés au volontariat, au Fonds d'urgence humanitaire, géré par le Centre de crise et de soutien du MEAE, à l'aide alimentaire programmée, et aux lignes spécifiques gérées par l'AFD que sont les facilités d'innovations sectorielles pour les ONG (Fisong) ou aux projets de sortie de crise.

34. MEAE, 2016, *Évaluation de la contribution des acteurs de la société civile à l'action de développement et de solidarité internationale de la France*.

35. OCDE, 2018, Examen de l'OCDE sur la coopération pour le développement : France 2018, Paris, éditions OCDE.



**Coordination SUD**  
Solidarité Urgence Développement 

14, passage Dubail 75010 Paris

Tél. : +33 1 44 72 93 72

Site web : [www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)